



KPMG AUDIT SUD-EST
480 avenue du Prado
13269 Marseille Cedex 8
France

Philippe Moumas
167 rue Paradis
13006 Marseille

Richel Serres de France S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2013
Richel Serres de France S.A.
Quartier de la Gare
13810 Eygalières
Ce rapport contient 26 pages

KPMG Audit Sud-Est,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société par actions simplifiée
inscrite à la Compagnie
Régionale
des Commissaires aux Comptes
d'Aix-en-Provence - Bastia

Siège social :
KPMG Audit Sud-Est
480 avenue du Prado
13269 Marseille Cedex 8
Capital : 200 000 €.
Code APE 6920Z
512 802 729 R.C.S. Marseille
TVA Union Européenne
FR 33 51 28 02 729



KPMG AUDIT SUD-EST
480 avenue du Prado
13269 Marseille Cedex 8
France

Philippe Moumas
167 rue Paradis
13006 Marseille

Richel Serres de France S.A.

Siège social : Quartier de la Gare - 13810 Eygalières
Capital social : €. 1 733 364

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2013

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Richel Serres de France S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

La note « Stocks » de l'annexe des comptes expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation et à la valorisation des stocks et en-cours de production.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

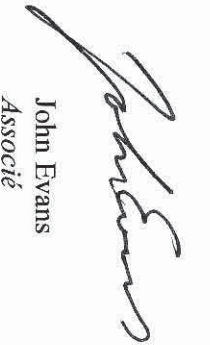
3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Les commissaires aux comptes
Marseille, le 31 juillet 2013

KPMG Audit Sud-Est



John Evans
Associé



Julien Jouvé
Actionnaire

Philippe Moumas

